



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°475 du 19 au 25 mai 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 18 mai 2025, au moins 734 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

La ligue ITEKA :

- ♦ « Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.4
I. CONTEXTE	P.4
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.17
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.22
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.27

CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNL	: Congrès National pour la Liberté
DCE	: Direction Communale de l'Éducation
EAC	: East African Community
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
M23	: Mouvement du 23 mars
OPJ	: Officier de Police Judiciaire
OTB	: Office du Thé du Burundi
PRODEFI	: Programme de Développement des Filières
PRODER	: Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural
PSR	: Police Spéciale de Roulage
RDC	: République Démocratique du Congo
RN	: Route Nationale
SNR	: Service National de Renseignement
UPRONA	: Union pour le Progrès National

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE	4
I.1. CONTEXTE POLITIQUE	4
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE	13
I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE	15
I.3. CONTEXTE GOUVERNANCE	16
II. DROITS CIVILES ET POLITIQUES	17
II.1. DROIT A LA VIE	17
II.1.1. Homicide volontaire	17
II.1.2. Des corps sans vie retrouvés	17
II.1.3. Une personnes tuée suite au règlement de compte	19
II.1.4. Enlèvements et/ou disparitions forcées	19
II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE	20
II.2.1. Viols	20
II.2.2. Coups et blessures volontaires	21
II.2.3. Violences domestiques	22
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	22
III.1. DROIT AU LOGEMENT	22
III.2. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE	24
III.3. DROIT A L'EDUCATION	24
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27

0. INTRODUCTION

Le présent bulletin relate une situation des droits humains qui a prévalu au Burundi au cours de la semaine du 18 au 25 mai 2025. Il fait état d'un contexte dominé par une situation politique électorale entachée de beaucoup d'irrégularités de la part du parti au pouvoir et de ses militants.

Il exhibe une situation de violation des droits de l'homme dans une période électorale tendue. Il fait état de 7 personnes mortes dont une nourrisson de 8 mois et de 2 femmes. Le présent bulletin rapporte aussi 5 cas d'enlèvement, suivi de disparition et 2 cas de viol et d'un cas de violences domestiques.

Les présumés auteurs de ces violations sont en grande partie des administratifs, des policiers, des militaires ainsi que des jeunes imbonerakure du parti au pouvoir.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Danseurs culturels sous pression: « Interdits de se produire pour d'autres partis, mal rémunérés par le CNDD-FDD »

Des formations de danse traditionnelle, en particulier celles se consacrant aux danses patrimoniales agasimbo de la région du Buragane, soulignent les pressions imposées par le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, durant la période électorale. Ces groupes affirment être restreints dans leur capacité à se produire pour d'autres formations politiques, bien que des offres financières plus attractives leur soient proposées.

Selon leurs témoignages, un collectif de danseurs acrobatiques qui devait soutenir le parti d'opposition CDP lors de son lancement de campagne ce dimanche dans la province de Burunga a été empêché de participer. La raison? Une directive stricte provenant des représentants locaux du CNDD-FDD interdisant toute performance pour des rivaux pendant cette période électorale.

Cependant, d'après les artistes, le parti au pouvoir leur n'offre qu'une maigre rémunération de 40 000 FBU pour une journée complète de représentation, ce qui se traduit par moins de 3 000 FBU par danseur, tandis que certains partis d'opposition mettent en avant des propositions allant jusqu'à 200 000 FBU par prestation. Cette disparité est considérée comme significative par ces artistes qui vivent, pour la plupart, dans des conditions de grande précarité.

« La plupart d'entre nous dépend de petits emplois tels que la sécurité, l'agriculture ou la confection artisanale de briques », explique un membre d'un groupe d'acrobates de la colline Kayoba en commune Makamba. Les instruments et les costumes utilisés sont également achetés et entretenus par les danseurs eux-mêmes, malgré l'inflation continue des prix.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 4)

Ils dénoncent ainsi un traitement inéquitable et une absence de reconnaissance pour leur contribution à la valorisation de la culture burundaise, surtout durant les campagnes électorales où leur art est souvent utilisé gratuitement comme outil de propagande.

Chasse à l'homme des opposants dans la province Makamba, en commune Nyanza Lac

Dans cette période électorale, la traque des individus soutenant les partis politiques d'opposition est devenue une réalité quotidienne.

Suite aux événements survenus aux collines de Kabo et de Buheka, c'était au tour de Kazirabageni, le 16 mai 2025, où NDIKUMANA Siméon, un membre de la coalition Burundi bwa Bose, a été agressé par un groupe d'environ 10 jeunes imbonerakure, dont les responsables étaient NIYOMWUNGERE et Salvator, tous deux originaires de la colline de Kazirabageni.

L'incident a eu lieu le soir, alors qu'il se rendait dans un bar et qu'il cherchait de l'argent pour payer sa limonade. Une carte de la coalition est tombée au sol, visible de tous, y compris des deux jeunes imbonerakure

présents. Ces derniers l'ont immédiatement accusé de partager des cartes de l'opposition et de mener une campagne nocturne, ce qui est contraire à la loi.

Après quelques heures, le même groupe de jeunes l'a suivi jusque chez lui, lui exigeant d'ouvrir sa porte. Il a subi des violences physiques, a été ligoté, bras et jambes, avant d'être conduit au poste de police pour y passer la nuit. Le lendemain, il a été transféré au commissariat de police avec des blessures saignantes, mais le commissaire communal a exigé qu'il soit d'abord examiné par un médecin avant son interrogatoire.

Les présumés responsables de cette agression demeurent en liberté, et nous attendons que l'OPJ BIZIMANA, qui gère le dossier, prenne les mesures nécessaires pour les arrêter.

ELECTIONS 2025 : La CENI et l'administration de base coalisées pour le vol des votes en faveur du parti CNDD-FDD

Depuis la distribution des cartes d'électeurs et du début de la campagne électorale, plusieurs électeurs notamment ceux des partis d'opposition affirment avoir manqué leurs cartes d'électeurs. D'après une source, ce manque n'est pas un simple fait de hasard et vise à truquer les résultats des élections où le CNDD-FDD sortirait perdant en cas de transparence.

Le rôle de la CENI

D'après une source du parti au pouvoir, il est difficile voire impossible de croire que des erreurs techniques aient occasionné le manque de cartes seulement pour les membres des partis d'opposition.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 5)

1. Des cartes ont été cachées pour simuler des erreurs techniques de la CENI.

Un peu avant le début de la distribution, les agents chargés de distribuer ces cartes étant principalement membres du CNDD-FDD ont reçu de leur parti, noms à l'appui, l'ordre de retirer certaines cartes des personnes soupçonnées de ne pas voter pour le CNDD-FDD. Rappelons que ceux agents ont réquisitionné ces cartes auprès des CECI, un jour avant la date du début de distribution pour rentrer à la maison avec ces cartes, ce qui, logiquement douteux.

2. Electeurs fictifs, militaires en RDC voteront.

Par la collaboration du parti, la CENI a tout prévu pour assurer une victoire au premier tour pour le CNDD-FDD. Des noms fictifs ainsi que des militaires qui seront en RDC le jour des élections voteront. Si la loi électorale est controversée sur ce qui est des procurations, celles-ci représentent incontestablement l'unique moyen de pouvoir remporter les élections du 5 juin prochain.

Le rôle de l'administration de base

Les chefs des collines étant les premiers connaisseurs de leurs localités, ils ont été durant les quatre jours de distribution des cartes, aux côtés des agents de la CENI pour identifier les personnes décédées, les personnes ayant connu une longue hospitalisation, les nombreuses personnes notamment les jeunes qui pour des raisons économiques, sont dans les pays de la région. Les cartes de ces personnes ont été distribuées aux Imbonerakure, partout dans le pays pour qu'ils s'en servent le jour du vote.

Malgré tous ces dispositifs, les réalités sur terrain montrent que le parti CNDD-FDD est loin de gagner ces élections s'il y a transparence. D'autres moyens non encore révélés sont à attendre comme l'achat des consciences des mandataires des partis d'opposition et les délestages électriques entre 18h et 21h auxquels on s'habitue depuis début mai.

Des incidents liés à la campagne électorale du parti Cnodd-fdd dans la commune de Bugendana, province Gitega

Le 19 mai 2025, le parti Cnodd-fdd a fait sa campagne électorale dans la commune Bugendana, province de Gitega. Les activités de cette campagne ont eu lieu principalement dans les zones de Mutoyi, Bugendana et Bitare. Ce jour, des plaintes ont été enregistrées concernant des atteintes aux droits des citoyens.

- Les commerçants, notamment ceux opérant le long de la route Mutoyi–Bugendana, ont été

contraints de fermer leurs boutiques pour aller participer à cette campagne du Cnodd-fdd.

- Toutes les écoles situées dans les zones traversées par la campagne ont été fermées avant midi. Les enseignants ont été obligés d'interrompre les cours et de faire sortir les

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 6)

élèves. Ils ont été obligés par les directeurs d'aligner les élèves le long de la route afin de saluer les membres du parti en campagne.

- Les personnes ne participant pas à la campagne du Cnodd-fdd ont fait l'objet de critiques, notamment dans les écoles et sur les lieux publics comme si elles commettaient une faute en ne se joignant pas aux manifestations du parti au pouvoir.

Visite du Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD en commune Busoni en pleine campagne électorale.

Ce 20/5/2025, commune Busoni, colline Renga au stade de Nyarunazi, le meeting du CNDD-FDD a eu lieu avec un invité d'honneur Reverien Ndikuriyo qui a toujours invité à la population de ne plus collaborer avec l'ennemi voisin le Rwanda.

Notons que toutes les écoles de la commune Busoni ont été obligées de fermer et de participer à ce meeting c-à-d les directeurs, enseignants et élèves doivent se présenter à ce meeting sans toutefois distinguer l'appartenance politique.

La population de la province Kirundo avait été obligée par les Imbonerakure de se présenter à Nyarunazi pour accueillir le secrétaire du CNDD-FDD. Dans toutes les communes, les sifflets des Imbonerakure ont commencé à 2h du matin pour réveiller les membres du parti au pouvoir et en particulier les autres membres des partis d'opposition en précisant que ces derniers seront punis une fois qu'ils ne seront pas présents à Nyarunazi.

Paralysie des services publics pendant cette campagne électorale en commune Bugenyuzi.

Depuis le début de la campagne électorale en date du 13 mai 2025, les services publics ne fonctionnent plus d'une manière normale. Par exemple, les enseignants militants du CNDD-FDD ainsi que leurs élèves portent toujours les drapeaux du parti. Les marchés ferment momentanément lorsque les meetings dudit parti se déroulent dans les environs. On dirait que tous les commerçants sont du CNDD-FDD.

Le pire s'est passé aujourd'hui le 22 Mai 2025 ; quand le premier secrétaire national de ce parti est venu dans la commune BUGENYUZI ; où les Imbonerakure de toute la province avaient passé la nuit sur le stade pour l'accueillir et toutes les activités étaient paralysées. La population se lamente de cette manipulation incessante.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 7)

Intimidations des opposants en commune Mishiha.

En date du 21 Mai 2025, une information est parvenue à la Ligue ITEKA ; est que depuis le début de la campagne électorale, il y a des intimidations envers les membres des partis d'opposition. Les jeunes, membres du parti CNDD-FDD, "Imbonerakure" font des patrouilles jour et nuit. Ils passent de maison à maison en demandant des cartes d'électeurs aux membres des partis d'opposition, de leur donner leurs cartes afin qu'ils puissent voter à leur place. Ils le font sur toutes les collines de la commune Mishiha. Parmi les victimes, ce sont les membres du Parti UPRONA, nous a affirmé Mr. Daniel NDAYISENGA, Président de ce parti en commune Mishiha.

Le 13/5/2025, le drapeau du parti UPRONA qui était hissé sur la colline Mugeru, zone Mugeru, en Commune Mishiha a été volé par des Imbonerakure pendant la nuit. Les auteurs ne sont pas encore connus.

Sur la colline de Rutsindu, zone Munzenze, commune Mishiha, les Imbonerakure ont récupéré dans la nuit du 18/5/2025 les cartes

d'électeurs de ceux ; qui ne sont pas membres du CNDD-FDD pour élire à leur place le jour du scrutin. On pourra citer par exemple, chez Macumi Éric et sa femme, chez Mugoranyi Bernard et sa femme, tous militants de l'UPRONA ; tous ont été débarrassés de leurs cartes d'électeurs. C'est un mouvement généralisé.

Un autre exemple, en commune Mishiha, zone Munzenze, colline Rutsindu, en date du 18/5/2025, un certain Ntahomvukiye Claver qui dirige l'UPRONA ; a été menacé par l'administrateur communal Ndayisaba Frédéric, pour l'empêcher de continuer à enseigner son parti sur toute la colline et d'adhérer par force au CNDD-FDD. Sinon il sera désossé de sa peau et jeter dans la rivière de Ruvubu afin de servir d'aliments aux poissons. Il a résisté. Le soir du 19/5/2025, les Imbonerakure sont venus en masse pour danser chez lui, tout près de l'enclos pour l'intimider davantage. Mais, il ne cède pas face à ces intimidations.

Perturbation des activités économiques en commune Kirundo.

D'après nos sources, en date du 22/05/2025, tous les commerçants du marché et boutiques de la ville de Kirundo; ont été obligés de participer à la campagne du CNDD-FDD par force et les Imbonerakure Yusufu, Biboni, Rurema, passaient porte par porte pour intimider les commerçants ; qui n'avaient pas encore fermé. Ngobonziza, Nizigama, Gasongo et Muheto qui avaient demandé à ces Imbonerakure s'ils fermeront les portes lors de la campagne des

autres partis politiques ; ont été avertis qu'ils seront mis sur la liste des ibipinga et qu'ils seront suivis de près par les Imbonerakure.

La population se lamente de ce comportement durant cette période électorale et de la façon dont les Imbonerakure se donnent la permission de fermer des boutiques pour le parti CNDD-FDD seulement.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 8)

Perturbation des activités du Parti CNL dans la nouvelle province de Butanyerera.

D'après nos sources, depuis le commencement de la campagne électorale en commune Kayanza, les partisans du CNL pro-Agathon RWASA font face à des menaces et intimidations de la part des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD. Certains ont été battus, d'autres ont vu leurs insignes du parti CNL ainsi que leurs cartes d'électeurs confisqués. Le Président du parti CNL en commune Kayanza demande aux autorités habilitées et à la Commission Electorale Provinciale Indépendante, de mettre en application le code électoral envers les membres de tous les partis confondus.

Toujours en province Kayanza, sur la colline Kiryama, dans la nuit du 22 Mai 2025, il s'est passé une chose étrange. Plusieurs ménages des membres du CNL pro Rwaso ont été attaqué par les Imbonerakure (jeunes affiliés au CNDD-FDD). Ces derniers les ont sommés de leur délivrer leurs cartes d'électeurs. Beaucoup d'entre eux ont pu réaliser qu'il s'agissait d'un vol organisé des cartes d'électeurs ; surtout envers les membres des partis d'opposition.

Les militants du Parti CNL intimidés et torturés à Kayanza par les milices Imbonerakure

Des intimidations que subissent les militants du parti CNL en province kayanza prennent de l'ampleur du jour au jour, regrette Salvator Bigirimana, le secrétaire provincial de ce parti.

En date du 16 mai 2025, en commune Gatara, à la colline Muhingira, un homme connu sous le sobriquet de Bora a subi une attaque des imbonerakure à cette colline qui lui demandait de leur remettre l'uniforme du parti CNL pour adhérer sans condition au parti au pouvoir.

Selon Salvator Bigirimana secrétaire du parti CNL à kayanza, en date du 21 mai 2025, à la colline Karambi en commune Gatara un certain Imbonerakure du nom de Minani a attaqué le militant du CNL sous l'ordre de

Nkorerimana représentant de parti au pouvoir et de la cheftaine collinaire Karambi Marie Ngozirazana pour lui retirer sa carte de vote.

Sur la même colline Karambi, ce représentant du parti CNDD-FDD a retiré des cartes de vote à deux membres du parti CNL dont J Marie et Emmanuel par menaces.

En commune Rango aussi de la province Kayanza, des militants du parti CNL subissent toujours des tortures de la part des jeunes milices du parti au pouvoir.

Un certain Spirate de la colline Rango a été torturé par deux jeunes Imbonerakure du nom de Eric et Ignace quand il était en route de retour de son travail. Ces mêmes Imbonerakure ont attaqué également un militant du CNL de la même colline du nom de Ntiruyaga et lui ont retiré son uniforme du parti.

La même situation se présente aussi en commune Muhanga où en date du 21 mai 2025, un certain Havyarimana Deogratias, représentant du parti CNL en commune Muhanga a dû passer dans la forêt pour arriver chez lui après avoir reçu des informations qu'un imbonerakure du nom de Diomède alias Buduri l'attend en cours de route pour l'attaquer.

Des militants du parti CNL à Kayanza vivent dans le désespoir et dans une peur panique pendant cette période de la campagne électorale. Bigirimana Salvator secrétaire du parti CNL disent qu'ils ont inventé des stratégies de faire la propagande en cachette car s'ils se présentent dans des lieux publics comme les autres après la campagne, les jeunes imbonerakure menacent de mort les militants du CNL s'ils n'acceptent pas de quitter le CNL et entrer sans condition dans le parti CNDD-FDD.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 9)

Perturbation des activités économiques en commune Kirundo.

D'après nos sources, en date du 22/05/2025, tous les commerçants du marché et boutiques de la ville de Kirundo; ont été obligés de participer à la campagne du CNDD-FDD par force et les Imbonerakure Yusufu, Biboni, Rurema, passaient porte par porte pour intimider les commerçants ; qui n'avaient pas encore fermé. Ngabonziza, Nizigama, Gasongo et Muheto qui avaient demandé à ces Imbonerakure s'ils fermeront les portes lors

de la campagne des autres partis politiques ; ont été avertis qu'ils seront mis sur la liste des ibipinga et qu'ils seront suivis de près par les Imbonerakure.

La population se lamente de ce comportement durant cette période électorale et de la façon dont les Imbonerakure se donnent la permission de fermer des boutiques pour le parti CNDD-FDD seulement.

Des menaces de mort proférées à l'encontre des membres du Parti UPRONA en commune Mishiha.

Depuis le 17 mai 2025 jusqu'à présent, Gasage Mathias et Karenga Silas, tous deux responsables du parti UPRONA sur la colline Gitanga, dans la zone Gitanga de la commune Kigamba, font l'objet de menaces de mort et de risque d'être tués et jetés dans la rivière Ruvubu s'ils poursuivent leur campagne en faveur de l'UPRONA. Ils subissent des pressions pour rejoindre le CNDD-FDD, mais ils font preuve de résistance.

À la tête de ceux qui les intimident se trouve un Imbonerakure prénommé Kawenda. Les représentants de l'UPRONA au sein de la commune Kigamba, Monsieur Kanyarushatsi Venant et Seshahu Séverin, ont déjà porté ces menaces à l'attention de l'administration locale de Kigamba ainsi qu'au représentant provincial de l'UPRONA, Birahanyi Ferdinand.

Déception des mandataires politiques des partis d'opposition après leur retrait du droit de vote en Province Gitega.

En date du 22 mai 2025, une information parvenue à la Ligue ITEKA, fait état d'une frustration parmi les mandataires des partis d'opposition en commune Mutaho de la province Gitega. Ils disent qu'ils ont vu leurs cartes d'électeurs retirées par les membres du parti au pouvoir en commune Mutaho.

L'initiateur de ce vol est un homme du nom de Jean de Dieu, infirmier au centre de santé de

Mutaho. Celui-ci a exigé à tous ces mandataires de donner leurs cartes d'électeurs. Il a dit que les membres du CNDD-FDD vont voter en leur place.

Ces mandataires s'insurgent contre cette décision les privant de leur droit de vote. Et ils affirment que ce scrutin du 05 juin n'est pas démocratique, ni transparent.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 10)

Perturbation des activités de propagande des autres partis d'opposition en commune Buhiga dans la province de Karusi.

L'information reçue en date du 24/05/2025, sur la colline Buhiga, indique que depuis 6h du matin, lors d'un meeting du CNDD FDD dans le quartier KIGWATI ; le secrétaire zonal qui tenait le meeting du nom de BANDYATUYAGA ALEXIS ; a osé pointer du doigt à deux militants du parti CNL pro l'Honorable Rwasa et de l'APDR respectivement : le nommé Gilbert du CNL et NDAYISENGA Daphrose de l'APDR. Il les a accusés de causer l'insécurité dans la zone.

Et après, il a incité ses militants de les empêcher de faire leurs propagandes. Cela a provoqué une panique pour ces individus. Car, ils craignent que les imbonerakure peuvent leur faire du mal voire les tuer. Nous attendons la suite de ce message.

Le même jour, samedi, 24/05/2025, une équipe de militants du CNDD FDD commandée par le Secrétaire zonal ci haut mentionné s'est rendu sur la colline Magamba, zone et commune Buhiga vers 10 heures pour sensibiliser la population de cette colline aux élections prochaines.

Notre source nous a dit que cette colline enregistre 150 ménages non-inscrits aux élections. Ce qui a choqué les autorités locales et du parti au pouvoir. Ils ont par la suite formé une équipe de 8 personnes en provenance des autres collines ; à s'y rendre pour leur demander les raisons du non enregistrement. Mais d'après la même source, les concernés n'ont pas répondu présent dans ce meeting.

Des militants de l'opposition privés de leurs cartes d'électeurs en province Cibitoke

Les tensions politiques s'intensifient dans la province de Cibitoke à l'approche des élections communales et législatives prévues pour le 5 juin 2025.

Des témoignages font état d'intimidations, de violences et de confiscations de cartes électorales visant les militants de l'opposition, notamment ceux de l'Uprona, du CNL et de la coalition Burundi bwa Bose. Cette situation suscite des inquiétudes quant à des élections qui pourraient manquer d'inclusivité et de sérénité.

Selon des sources locales, des militants de l'opposition subissent des pressions et des

actions d'intimidation qui seraient orchestrées, selon plusieurs témoignages, par les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Dans les communes de Rugombo, Mugina, Murwi et Mabayi, environ une centaine de sympathisants de l'opposition ont vu leurs cartes d'électeurs confisquées. Cette opération, selon de nombreux observateurs, aurait pour but d'affaiblir les forces politiques concurrentes dans ces zones stratégiques.

De plus, il est rapporté que des cartes seraient acquises auprès des militants de l'opposition pour 5000 francs burundais chacune, selon les mêmes sources.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 11)

En plus des privations de documents électoraux, les partis d'opposition mettent en garde contre des menaces de mort qui pèsent sur leurs membres. Certains militants auraient déjà quitté la province, voire le pays, pour trouver refuge dans des pays limitrophes au Burundi. La coalition Burundi Bwa Bose exprime également ses préoccupations concernant ce qu'elle qualifie de "campagne de terreur organisée" par des jeunes du parti présidentiel.

Ces formations politiques font appel à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), lui demandant de remplir pleinement son rôle de régulation. Toutefois, plusieurs voix soulèvent des inquiétudes quant à la partialité de cette institution, dont la majorité des agents au niveau local serait affiliée au CNDD-FDD.

Des intimidations exercées contre les membres des partis d'opposition en commune Giharo.

En date du 19/05/2025 à 7h00, les nommés NTIBAHEZWA Damas, chef de zone BUTEZI ; KINUNDA Emile le représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Kabingo, zone butezi ainsi que RUHORANYI Léonard représentant du parti CNDD- FDD sur la colline KIBIMBA, zone Butezi se sont rendus chez NITEGEYEKO Cyprien pour menacer sa femme BARIKEKA Pauline. Cette dernière est l'une des membres du parti UPRONA. Les 3 représentants locaux du parti au pouvoir l'ont menacée qu'elle devra mourir si elle n'accepte pas de rejoindre leur parti (CNDD FDD).

Elle a refusé catégoriquement qu'elle ne peut pas laisser le parti maternel pour aller dans le parti où elle ne se sent pas à l'aise.

Et par après, ils l'ont forcée de s'habiller leur tricot du parti CNDD-FDD et l'ont obligée d'aller aux cérémonies pour y participer le lendemain.

Dans la même commune de Giharo de la province Rutana, en date du 24/05/2025 à 15h30', sur la colline Mutwana de la zone

BUTEZI, le chef de colline appelé Nemerimana Vincent à terroriser un militant du parti UPRONA nommé NIYUNGEKO Athanase.

Etant donné que ce dernier était en train d'enseigner comment on votera sur la carte électorale ; Nemerimana Vincent est venu et lui a dit qu'il n'a pas l'autorisation d'enseigner le parti UPRONA sur la colline qu'il dirige.

Ce militant du parti UPRONA lui a demandé de savoir sur quelle base légale, trouve-t-il le pouvoir d'arrêter leur meeting. Le chef de zone lui a dit qu'il est connivence avec son supérieur hiérarchique et que ce dernier lui a donné l'ordre de l'arrêter et de le transférer dans le cachot.

Cela ne se passe pas seulement sur cette colline. Les actes du genre se manifestent sur tout le territoire de la commune Giharo.

Les militants des partis d'opposition demandent la cessation immédiate de ce mauvais comportement des militants du parti

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Un incendie a ravagé un atelier de menuiserie en commune Rutana.

Des machines électriques qu'on se sert dans la menuiserie d'une valeur avoisinant 30 millions de francs burundais ainsi qu'un nombre important de planches et divers matériaux ont été complètement endommagés par un incendie qui a atteint tout l'atelier avec tout ce qui y était. Cet atelier est situé au quartier Birongozi dans la ville de Rutana.

Cet incendie est survenu vers 2h du matin. Etant donné que le camion anti-incendie

supposé être affecté à Rutana avait été envoyé à Ngozi, un autre est arrivé vers 4 du matin en provenance de la SOSUMO à Gihofi. Cela démontre l'incapacité de l'Etat à protéger les biens et leurs propriétaires. Car, le gouvernement a la responsabilité de protéger les biens et les personnes. Au cas contraire, il s'agit d'une violation des droits de l'homme (à savoir le droit de la propriété et à la sécurité). IL importe de signaler que c'est la troisième fois qu'un feu dévastateur survient à cet endroit.

Plus de 600 militaires burundais franchissent la frontière à destination de l'Uvira en RDC pour barrer l'avancée du M23

Plus de 500 soldats burundais ont traversé la rivière Rusizi les 22 et 24 mai derniers pour aller prêter main-forte à l'armée congolaise et à ses alliés face à l'offensive du M23. Ce déploiement, marqué par une escalade des combats dans la région est de la RDC, suscite une vive inquiétude parmi les populations frontalières.

La tension monte d'un cran à la frontière entre le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC).

Selon des sources sécuritaires concordantes, une bataillon de 624 soldats burundais de la Force de défense nationale du Burundi (FDNB) a franchi la rivière Rusizi les 22 et 24 mai, via le nouvel pont en cours de construction de la transversale 6, au niveau de la colline Kaburantwa, dans la commune de Buganda (province de Cibitoke).

Ce mouvement militaire, perçu comme un renfort aux Forces armées de la RDC (FARDC), s'inscrit dans le cadre des opérations conjointes menées contre les rebelles du M23. À ces forces s'ajoutent également des milices locales telles que les Wazalendo, les Imbonerakure et les FDLR. Ces derniers sont accusés d'être impliqués dans le génocide de 1994 au Rwanda.

Une intensification des affrontements est signalée dans la plaine de l'Imbo, une zone stratégique proche de la frontière. En plus du franchissement terrestre à Kaburantwa, d'autres unités burundaises auraient également transité par le lac Tanganyika, ainsi que par les postes frontières de Gatumba, Vugizo- Warubondo, en direction de la ville côtière d'Uvira.

Une source militaire, requérant l'anonymat, confirme que d'intenses assauts sont en

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 13)

préparation contre les positions du M23. Cette coalition militaire, née d'un contexte d'urgences face à la perte de plusieurs villes majeures comme Goma, Bukavu et Kamanyola, tente aujourd'hui de stopper l'avancée rebelle vers Uvira, ville clé de la région.

Mais certains observateurs, comme ce spécialiste en stratégie militaire basé à Bujumbura, restent sceptiques. Il évoque les lourdes pertes subies récemment par la FDNB autour de Walikale à la mi-mai, où plusieurs soldats burundais auraient été tués ou capturés. Un militaire rescapé évoque, pour sa part, la capture d'une cinquantaine de ses compagnons et la saisie d'un important arsenal.

Interrogé sur ces pertes humaines, un haut commandant des troupes en attente à Cibitoke préfère éluder la question, évoquant simplement "des éléments assurant la sécurité des frontières".

Sur le terrain, les combats font rage et les échos des armes lourdes résonnent jusque de l'autre côté de la Rusizi. Cette situation pousse des centaines de civils congolais à fuir vers les communes de Rugombo et Buganda. Inquiets et épuisés, les habitants de la région appellent la communauté internationale à initier des pourparlers de paix entre les différentes parties impliquées, pour mettre fin aux violences dans l'Est du Congo.

Distribution des armes aux Imbonerakure pour intimider l'opposition à CIBITOKÉ

À l'approche des élections communales et législatives prévues dans moins de quinze jours, la tension monte dans la province de Cibitoke, à l'ouest du Burundi. Plusieurs sources sécuritaires rapportent qu'une distribution massive d'armes serait en cours, ciblant les jeunes Imbonerakure du parti présidentiel CNDD-FDD.

D'après ces témoignages, des fusils principalement de type Kalachnikov sont distribués dans les six communes de la province, à raison d'une dizaine par commune en moyenne.

Selon la même source, plus de 100 armes auraient déjà été remises aux jeunes militants ayant récemment terminé une formation militaire mêlant théorie et tactique de combat.

"Les premières armes ont été distribuées le mardi 20 mai, aux alentours de 23 heures, notamment au stade de Buganda et au siège provincial du parti en construction", confie un jeune Imbonerakure sous couvert d'anonymat. Il affirme que d'autres phases de distribution sont prévues, incluant des armes de petit et grand calibre.

Mais cette militarisation des jeunes du parti présidentiel ne fait pas l'unanimité, même

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 14)

au sein de leurs rangs. Certains Imbonerakure redoutent des dérives: vols, règlements de comptes ou meurtres, facilités par la possession illégale d'armes à feu.

Des véhicules de l'armée et des responsables administratifs auraient été aperçus la nuit en train d'acheminer les armes, selon les mêmes sources. Une situation qui pousse plusieurs militants de l'opposition, en particulier ceux du CNL d'Agathon Rwasa, à fuir vers les pays limitrophes du Burundi.

Les sympathisants d'autres partis d'opposition, notamment ceux de la coalition Burundi Bwa Bose dirigée par le Frodebu, Uprona et autres disent vivre dans la peur constante, menacés quotidiennement.

Alors que la date des élections approche, cette situation soulève de sérieuses inquiétudes sur la sécurité du processus électoral et sur la possibilité d'un scrutin libre, apaisé et inclusif.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

Le directeur du Lycée communal de Rumonge recherché par la justice.

Le directeur du lycée communal Al Maktoum de Gatete en commune de Rumonge est en cavale depuis ce vendredi le 16/5/2025. Il serait recherché par la justice dans un dossier du vol de 15 ordinateurs portables de cet établissement scolaire il y a deux mois. Les parents des élèves qui fréquentent cette école

demandent qu'un nouveau directeur intègre et compétent soit nommé à la tête de cet établissement qui deviendra une école à régime d'internat.

Signalons que deux veilleurs de cette école sont détenus à la prison de Murembwe accusés de complicité de vol des ordinateurs de cet établissement scolaire.

TGI Rutana siège en fragrance

En date du 9 mai 2025. Une peine de 10 ans avec une amende de 500.000 francs est le verdict rendu par le Tribunal de Grande Instance de Rutana dans un procès de fragrance. Ce jugement a été rendu à l'endroit de Metussera MUGISHA ; un jeune de 22 ans accusé de vol. Il a été attrapé en date du 5 mai ; en train de courir dans le quartier Birongozi ; avec une chèvre volée

après l'avoir coupée sa tête.

L'inculpé n'a pas nié les faits à sa charge et a dit qu'il avait été attrapé même avant, en flagrant délit pour vol de 2 chèvres sur la colline Rongero de la commune de Rutana. Signalons que MUGISHA METUSSERA est récidiviste puisqu'il venait de bénéficier de la grâce présidentielle.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 15)

Arrestation d'un membre du CNDD-FDD en commune Buhiga.

Ce mercredi, 21/05/2025, sur la colline MWOYA, zone et commune Buhiga, un homme du nom de BANZIRUMUHITO, membre du CNDD FDD, âgé de 36 ans, adéchiré sa carte d'électeur et celle de sa femme. Par la suite, sa femme est allée se plaindre chez le chef de quartier qui, à son

tour, a arrêté l'homme et l'a conduit chez le chef de zone. Ce dernier l'a amené chez un O.P.J. qui l'a incarcéré. Et après, le procureur est venu le prendre et l'a conduit au cachot du commissariat provincial vers 17h ; il y attend un procès de fragrance.

1.4. CONTEXTE GOUVERNANCE

Des manquements pendant la campagne électorale en commune Muyinga.

Il est crucial de souligner que cette semaine a été marquée par des violations graves des règles de propagande électorale perpétrées par le parti au pouvoir. Durant cette campagne électorale, L'usage des véhicules de l'État ; y compris celles des institutions de l'Etat à savoir : la voiture SUZUKI de l'OBR, ainsi qu'un véhicule de l'armée Burundaise (TOYOTA HILUX, Double Cabine). Mais encore les membres des corps de défense à savoir les hauts gradés de l'armée

burundaise ont participé dans les meetings organisés par le Parti CNDD-FDD. Cela s'est manifesté ce mercredi le 21 Mai 2025 à Cumba et Gasave de la zone Cumba en commune Muyinga. Les membres des partis d'opposition n'osent pas manifester leur volonté de participer ouvertement dans les meetings de leurs partis. Puisqu' ils sont intimidés par les Imbonerakure et craignent des représailles pouvant leur subvenir.

Imposition illégale des taxes par des autorités non-compétentes à des fins politiques.

Une information recueillie par la Ligue ITEKA indique qu'en date du 23/05/2025, le représentant du parti CNDD-FDD Hakizimana Rénovat a donné l'ordre à Komezurugendo Cyriaque, chef de zone Butezi; d'aller au marché pour taxer tous les vendeurs une somme de 1000Frbu. Il les a expliqués que cette contribution va servir pour l'achat du carburant à utiliser dans les

meetings du Parti CNDD-FDD. Le chef de zone a précisé que cette contribution est obligatoire quelques soient les conditions.

Cela s'est passé sur le marché situé sur la colline Butezi, communément appelé "marché rubaho" de la zone BUTEZI en commune Giharo de la Province Rutana.

La même source nous a révélé qu'on utilisait la force en disant que celui ou celle qui refuse

1.4. CONTEXTE GOUVERNANCE (suite de la page 16)

de donner cet argent ; sera jeter dans la rivière de Maragarazi séparant le Burundi et la Tanzanie.

Tout le monde demande l'intervention des hautes autorités afin de stopper ce chef de zone Komezurugendo de ce mauvais comportement.

Soulignons que cela constitue une violation flagrante des droits humains. Puisque la taxation devrait être établie par une autorité compétente et conformément à la loi.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

II.1.1. Homicide volontaire

Un corps sans vie d'un bébé de 8 mois trouvé en commune Gitega.

Le mardi 20 mai 2025, aux environs de 17h40, un corps sans vie d'un nourrisson de sexe féminin, âgé 8 mois, a été découvert dans les toilettes de l'ECOFO Jimbi se trouvant sur la colline Jimbi, zone Mungwa, commune et province Gitega.

La police a rapidement procédé à l'arrestation de la présumée auteure du meurtre, une jeune fille nommée Nahimana Ornella, âgée de 21 ans.

D'après nos sources, le cadavre a été retiré de

cette toilette et enterré dignement le mercredi dans le cimetière de Jimbi. Les mêmes sources ajoutent que cette fille avait abandonné la 9^{ième} année au début du 2^e trimestre de cette année scolaire. Cette dernière est actuellement détenue au cachot du commissariat provincial de police à Gitega en attendant les suites de l'enquête.

Selon les propos de Nkeshimana Emmanuel, chef de la zone Mungwa, les motifs qui ont conduit à cet acte ne sont pas encore connus.

II.1.2. Des Corps sans vie retrouvés

Une jeune femme retrouvée pendue dans sa chambre en commune Bukeye.

En date du 20 mai 2025, sur la colline Kigereka, commune Bukeye, un corps sans vie d'une femme a été retrouvée pendue sur une moustiquaire dans la chambre principale.

Kwizerimana Diane, 24 ans, mère d'un enfant de 7 mois, était mariée à Kazirukanyo Damascene, 31 ans, cultivateur membre du

parti Cndd-Fdd.

D'après les sources sur place, ce dernier est rentré vers 20h venant du meeting de campagne électorale de son parti au chef-lieu de la commune Bukeye. Arrivé à la maison, selon les mêmes sources, il a appelé sa femme mais sans réponse. Quand il a défoncé la porte, il a trouvé sa femme morte, pendue

II.1.2. Des Corps sans vie retrouvés (suite de la page 17)

dans la chambre.

IL a immédiatement appelé le chef de colline Kigereka Mpawenayo Gérard qui est arrivé sans tarder. Le lendemain, le cadavre a été enterré au cimetière de la colline

Kigereka. Aucune enquête n'a été menée jusqu'à présent.

Les mêmes sources affirment que le jeune couple vivait en parfaite entente.

Une vieille femme retrouvée morte dans la Province de Gitega.

Un cadavre d'une femme au nom de Charlotte Nyanduza, âgé de 84 ans a été retrouvé pendu à l'aide d'une corde sur la toiture à l'intérieur de sa maison. Elle a été vue dans l'après-midi du samedi 24 Mai 2025, sur la colline Rutanganika de la commune Makebuko dans la province de Gitega.

Cette information est confirmée par Daniel Bitungimana, le chef de colline Rutanganika qui parle d'un suicide. Toujours selon ce chef collinaire, les mobiles qui ont poussé cette vieille dame à se suicider ne sont pas encore connus. Mais, il précise que la police de Makebuko a effectué un déplacement pour des raisons d'enquêtes. La victime a été vite inhumée, le même samedi 24 Mai 2025.

Deux corps sans vie retrouvés à Cibitoke

En date du 24 Mai 2025, Les habitants de la colline Gisaba, en zone Buhindo de la commune Murwi, se sont réveillés dans la stupeur. Deux corps sans vie, en état frais, ont été découverts non loin d'un site d'extraction aurifère. Les victimes connus sous les noms de Marc Nzeyimana (30 ans) et Juventus Kubwayo (28 ans), étaient aussi connues comme des orpailleurs actifs de la région. Tous deux portaient les tenues du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Selon des sources sécuritaires locales, les deux jeunes hommes revenaient d'un meeting du parti présidentiel tenu la veille au chef-lieu de la province CIBITOKÉ. Ils étaient en possession de quelques grammes d'or, un butin qui aurait attiré les convoitises de leurs bourreaux. "Ils ont été

froidement assassinés, puis dépouillés", révèle une source locale. Les assaillants auraient utilisé des armes blanches comme machettes, couteaux ainsi qu'une corde pour étrangler les victimes.

L'identité des auteurs reste inconnue, bien que plusieurs habitants de Gisaba pointent du doigt certains membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD. "Ils sont régulièrement cités dans des cas de vols et d'intimidations. Ce n'est pas la première fois que des violences sont attribuées à leur groupe", accuse un habitant de la colline Gisaba

Selon cette même source locale, l'administrateur communal de Murwi, Melchiade Nzokizwanayo, reconnaît les faits et appelle la population à une franche collaboration avec les forces de l'ordre

II.1.2. Des Corps sans vie retrouvés (suite de la page 17)

afin de faire aboutir les enquêtes. Toutefois, il dément fermement toute implication des Imbonerakure, qualifiant les accusations portées contre eux de «mensonges sans fondement».

En attendant les résultats des investigations, les habitants réclament justice et protection face à l'insécurité croissante qui gangrène la province de CIBITOKÉ.

Un corps sans vie retrouvé en commune Muyinga.

Le samedi 17 Mai 2025 une source de la Ligue ITEKA révèle qu'un corps sans vie d'un vieil homme a été trouvé à Gakashi dans le quartier Swahili de la zone et commune Muyinga. Toujours selon des sources proches

de cet endroit (où ce cadavre a été trouvé ; disent que le défunt aurait été victime de règlement de compte. Car il était soupçonné de sorcellerie.

II.1.3. Une personne tuée suite au règlement de compte

Une personne tuée par son fils à Giharo

Au TGI de Rutana en date du 20 mai, une peine de 20 de servitude pénale, tel est le verdict rendu contre Turufu NDAYISHIMIYE, un homme de 23 ans, originaire de la colline de Giharo, zone et commune de GIHARO pour avoir sauvagement tué son propre père Melance NDIKUMANA, un octogénaire (80 ans).

C'était dans un procès de franchise tenu la matinée de ce mercredi. Au cours de ce procès, le procureur de la République en province de

Rutana a fait savoir que dans la nuit du 15 courant Turufu NDAYISHIMIYE s'est servi d'une manche d'une houe pour frapper son père au niveau de la tête et il en est mort sur le champ.

Selon les informations sur le lieu du drame, l'auteur de ce parricide voulait s'accaparer des biens de son père surtout qu'il était un enfant unique. Turufu NDAYITWAYE n'a pas nié les faits à sa charge.

II.1.4. Enlèvements et/ou disparitions forcées

Un rapatrié enlevé dans la province de Gitega

En date du 21 mai 2025, la Ligue ITEKA a reçu des informations concernant l'enlèvement d'un homme de 44 ans, marié et père de trois enfants, nommé NIYONGERE Eric. Il vivait dans le quartier RANGO, dans la ville et la province de Gitega.

Selon notre source, Niyongere Eric était

récemment revenu au Burundi au début d'avril 2025, après avoir passé neuf ans en exil. Le mardi matin 20 avril 2025, des résidents du quartier Rango ont remarqué deux véhicules pick-up stationnés sur une route, accompagnés de militaires qui se déplaçaient le long de la voie. Plusieurs

II.1.4. Enlèvements et/ou disparitions forcées (suite de la page 19)

personnes, dont Eric Niyongere, sont sorties pour voir ce qui se passait.

D'après la même source, les militaires circulaient dans le quartier, ce qui a conduit Eric à ignorer qu'il était la cible. Soudainement, des militaires l'ont forcé à se mettre à genoux avec leurs armes avant de l'obliger à monter dans l'un des véhicules. Peu après, ces militaires sont partis rapidement avec les deux pick-up, sans que quiconque puisse les identifier ou intervenir. Ils ont également pris deux téléphones portables: celui d'Eric et celui de sa femme. Depuis ce jour, aucune information n'a été divulguée concernant le lieu où Eric aurait été emmené.

Un ami d'Eric dans le mouvement Scout indique que certains responsables du quartier et de la commune pourraient être au courant des faits, mais jusqu'à maintenant, les autorités administratives et policières gardent le silence sur cette affaire. Il a également été signalé que de tels comportements de la part des militaires ne sont pas courants dans cette région. Lors des fouilles ou opérations de sécurité, c'est généralement la police qui prend l'initiative. Depuis cet événement, Bertyne, l'épouse de Niyongere Eric, reste complètement silencieuse et semble profondément affectée. Notre source ajoute que Niyongere Eric n'avait pas d'antécédents judiciaires ni de problèmes connus dans la communauté.

Enlèvements de 4 refoulés du Rwanda et détenus au cachot de la Police Judiciaire en

Le 22/5/2025, à 11h 30min, 4 personnes qui étaient détenues au cachot de la P.J Kirundo ont été embarqués dans un pick-up double cabine (vitres teintés) du chef provincial du SNR par lui-même vers un endroit non-encore connu.

Parmi les 4, une seule personne a été identifiée par la population de Kirundo. Il s'agit de NSABIYERA Emmanuel, âgé de 32 ans ; fils Nkuranga Joseph un déplacé de

1993 au site de la colline Kagege, commune Busoni. La victime habitait au Rwanda depuis 2003 pour y chercher de l'emploi ; bien sûr après avoir réussi au concours national. Et sa famille avait manqué les moyens pour payer les frais de scolarité. Les autres 3 n'ont pas été identifiées.

D'après des sources dignes de foi, ils avaient été refoulés par la police rwandaise le 20/5/2025 et avaient passées par la frontière Gasenyi.

II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. Viols

Une fille violée en commune Kabezi de la province Bujumbura

En date du 22/5/2025 vers 19h, un enfant du nom de N.A.B, fille de NDUWIMANA Tharcisse et NDARUSANZE Léa de la colline et commune KABEZI, Province

BUJUMBURA a été violée par un commerçant connu sous le nom de Harimenshi Médard célibataire et âgé de 39ans.

Selon une information en provenance de

II.2.1. Viols (suite de la page 20)

Kabezi, la victime, âgée de 14 ans est élève à l'Ecofo Kabezi 1. Elle était un client fidèle de ce boutiquier qui a fini à en profiter pour l'inviter chez lui. Elle a rendu visite le présumé auteur et celui-ci a profité de cette occasion pour la violer. La victime a essayé de demander de l'aide mais elle a échoué. Elle est

rentrée à la maison étant dans l'angoisse et désespoir total; ce qui l'a poussé à dérouler tout ce qui lui est arrivé à ses parents. L'auteur a été appréhendé et emprisonné dans le cachot communal de Kabezi. Quand à la Victime, elle a eu tout les soins nécessaires à l'hôpital de district de KABEZI.

Allégations de viol à l'ECOFO Burima commune Mutambu de la province Bujumbura

Dans la commune de MUTAMBU, située dans la province de Bujumbura, NTAHOMVUKIYE Oscar, le responsable du lycée communal de BURIMA, fait l'objet d'accusations d'abus sexuel envers certaines élèves de cet établissement. Cela se manifeste surtout à travers sa conduite avec les élèves qu'il encadre. Lorsque les jeunes filles se rendent dans son bureau, il leur impose de le saluer et de l'embrasser. Ceux qui refusent finissent par partager ses agissements avec d'autres.

D'après une source sur le terrain, le directeur Oscar passe parfois la nuit dans

son bureau, justifiant cela par une charge de travail l'empêchant de rentrer chez lui à une heure décente.

Toutefois, ceux qui le connaissent affirment qu'il s'agit d'une manœuvre lui permettant de rester en compagnie des filles qui acceptent d'avoir des relations avec lui pendant les heures tardives. Cette source relève également qu'Oscar possède même un matelas dans son bureau.

Certaines élèves et enseignants expriment des préoccupations quant à ce comportement qu'il semble considérer comme normal, alors qu'il est censé garantir la protection des enfants.

II.2.2. Coups et blessures volontaires

Un prêtre attaqué par un Imbonerakure au Lycée Sainte Marie Immaculée de Buhonga

Le 24 mai 2025, à la paroisse catholique de Buhonga, dans la commune de Kanyosha, le Père Jules Kubwimana, qui dirige le Lycée Sainte Marie Immaculée de Buhonga, a été agressé par un Imbonerakure.

D'après un témoin oculaire, l'incident a eu lieu alors qu'il s'efforçait de créer une atmosphère propice aux révisions de ses

élèves.

Des témoignages recueillis sur place indiquent que des Imbonerakure s'étaient introduits sur le terrain de l'école pour disputer un match de football, malgré l'interdiction explicite de la direction. Le prêtre leur aurait demandé poliment d'interrompre le match en raison des examens à venir.

II.2.2. Coups et blessures volontaires (suite de la page 21)

Cependant, la situation s'est vite envenimée. Rodrigue, surnommé Moruta, un des Imbonerakure, a attaqué le prêtre et l'a frappé violemment, brisant même ses lunettes. D'autres membres du groupe auraient observé la scène sans réagir.

Alertés par les cris, des élèves ainsi que des enseignants sont accourus pour secourir le prêtre

et ont réussi à maîtriser l'agresseur. Refusant de remettre le suspect à son supérieur de groupe, les dirigeants de la paroisse ont choisi de prévenir la police. Rodrigue Moruta a été arrêté et a passé la nuit en détention à la zone Ruyaga.

II.2.3. Violences domestiques

En date du 19 mai 2025, sur la colline Nemba, dans la commune et province de Kayanza, un homme de 70 ans a subi une agression violente par sa conjointe. André Ntazina, âgé de 70 ans, a été attaqué avec force par sa femme, Fredianne Niyonkuru, d'une trentaine d'âge. D'après les témoignages des habitants locaux, corroborés par l'administration de la colline, cet incident tragique serait survenu suite à une soirée d'ivresse, dans un contexte de conflits conjugaux durables. La victime, gravement blessée, a été transportée à l'hôpital pour recevoir des soins médicaux. Pendant ce temps, la suspecte avait pris la fuite, provoquant une forte colère au sein de la

famille d'André Ntazina.

Des tensions ont commencé à grimper, alimentant les craintes d'une réaction de justice populaire. Heureusement, l'intervention rapide des forces de l'ordre a permis d'apaiser la situation. Godefroid Niyonizigiye, administrateur communal de Kayanza, a confirmé qu'une recherche de la suspecte est en cours. Il a exhorté la famille de la victime ainsi que la communauté locale à garder foi en la justice. Ce cas continue de provoquer l'indignation à Nemba, où les résidents réclament une vigilance renforcée face à l'augmentation des violences domestiques.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. DROIT AU LOGEMENT

Dans une conjoncture économique difficile où les Burundais sont confrontés à des pénuries de biens de première nécessité, les fonctionnaires luttent pour couvrir leurs besoins mensuels. Cette problématique est aggravée par la politique d'augmentation des loyers de la part du gouvernement à Bujumbura, sans considération pour une

éventuelle revalorisation salariale des fonctionnaires. Cette situation soulève des questionnements importants sur la viabilité économique des ménages.

À Bujumbura, la hausse récente des loyers, annoncée par le Gouvernement du Burundi via l'Office de l'Urbanisme, de l'Habitat et de

III.1. DROIT AU LOGEMENT *(suite de la page 22)*

la Construction, engendre une préoccupation grandissante chez les locataires. Une note datée du 22 mai 2025, diffusée par le Commissaire Général de l'OBuha, Dr. Ir. Lt Col Léonidas Nibigira, a révélé une augmentation des tarifs de l'ordre de 2,22, ce qui reflète la tendance inflationniste dans le secteur immobilier, selon l'Institut National de la Statistique du Burundi, en se basant sur les loyers de référence d'août 2018.

Cette information a été perçue comme un coup dur par une population qui nourrissait des attentes de mesures de réduction des prix, à la suite des promesses formulées par le Ministre des Infrastructures en juin 2023, concernant la construction de 33 000 logements par an pour favoriser l'urbanisation en vue d'un Burundi émergent d'ici 2040.

Néanmoins, les perspectives de concrétisation de ces ambitions semblent compromises, étant donné que la priorité du Gouvernement semble se concentrer sur le développement du réseau ferroviaire Uvinza-Musongati-Gitega-Bujumbura-Uvira-Kindu.

L'augmentation des loyers, observée depuis 2021, se voit renforcée par la destruction des constructions illégales, laissant de nombreux habitants à la recherche de logements, ce qui crée un déséquilibre entre une offre déjà limitée et une demande croissante.

De plus, la montée du coût de la vie, notamment l'augmentation des prix des matériaux de construction et la dévaluation de la monnaie burundaise, contribue à complexifier cette situation. Entre 2023 et

2024, le franc burundais a subi une dévaluation significative d'environ 25% par rapport au dollar américain, atteignant des taux records sur le marché noir.

Parallèlement, la dégradation des conditions de sécurité dans l'Est de la République Démocratique du Congo a induit un afflux considérable de réfugiés à Bujumbura, certaines personnes proposant même de régler leurs loyers en dollars, ce qui permet à certains propriétaires d'augmenter leurs tarifs.

Face à cette situation la Ligue Iteka exprime ses inquiétudes au sujet des conditions précaires des locataires, soulignant que ceux-ci peinent à subvenir à leurs besoins fondamentaux face à la flambée des coûts de la vie. Ils se trouvent ainsi vulnérables aux expulsions sans préavis et à des augmentations de loyers jugées arbitraires, alors que leurs revenus stagnent, voire se réduisent.

Dans ce climat instable, il est crucial que le Gouvernement du Burundi mette en œuvre des mesures efficaces pour réguler les loyers, protéger les droits des locataires contre les abus, et favoriser la construction de logements sociaux afin de répondre aux impératifs des ménages à faibles revenus.

III.2. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE AU PROFIT DE LA CAMPAGNE DU CNDDFDD

Fermeture des lieux commerciaux à Cibitoke

Après dix jours de campagne électorale pour les élections législatives et communales du 5 juin 2025, il est clair que les activités des habitants de Cibitoke sont largement affectées. Le CNDD-FDD, le parti le plus actif sur le terrain, continue de faire entendre des menaces variées, y compris des meurtres ciblant l'opposition et ceux qui choisissent d'appuyer d'autres candidats.

Malgré sa couverture médiatique, le parti au pouvoir voit sa popularité diminuée et doit obliger les gens à assister à ses meetings. En plus de la contrainte sur la participation, les magasins et autres établissements commerciaux doivent fermer pendant les réunions.

Il convient également de noter l'augmentation du prix du riz, qui atteint 5500 francs le kilo depuis le 15 mai 2025. Dernièrement, des camions en provenance de Kayanza et Ngozi ont approvisionné le marché, entraînant une hausse du prix de ce produit de base pour certains groupes de la population, le tarif passant de 4800 à 5500 francs. D'après une source bien informée, le riz est utilisé durant les campagnes pour acheter des voix, en particulier parmi les habitants de Muramvya, Kayanza et Ngozi.

La population s'inquiète d'une éventuelle crise économique qui pourrait s'aggraver à cause de l'arrêt des activités génératrices de revenus.

III.3. DROIT A L'EDUCATION

Des examens volés par le directeur de l'école fondamentale à Rumonge

Ce lundi 19 mai 2025, la Direction Communale de l'Enseignement (DCE) de Rumonge a prononcé le renvoi définitif de cinq élèves, dont trois élèves en 3ème année Post-Fondamentale au lycée communal urbain.

Cette action disciplinaire a été prise après que ces élèves aient été accusés d'avoir été impliqués dans le vol des interrogations des examens d'anglais et de sciences humaines pour la 7ème année, lors du deuxième trimestre de l'année scolaire en cours.

Les incidents se rapportent à trois établissements scolaires de la ville de

Rumonge. D'après des informations provenant de la DCE, les enquêtes ont établi que le directeur de l'école fondamentale à Kivumya, colline Mugara, dans la zone de Gatete, commune et province de Rumonge, est le principal responsable de cette fraude. Celui-ci aurait sciemment remis les questionnaires à l'un de ses élèves afin qu'il puisse les transmettre à certains élèves de la 7è année, à qui il donnait également des cours du soir.

Cette situation a provoqué une forte polémique dans la province de Rumonge. De nombreux parents d'élèves et enseignants ont fait part de leur colère face à cette sanction perçue comme injuste, soulignant l'impunité dont

III.3. DROIT A L'EDUCATION (suite de la page 24)

bénéficierait le directeur concerné. Bien qu'il ait été arrêté par le parquet, il a été libéré quelques semaines plus tard.

Selon des sources sur place, il aurait bénéficié de la protection de certaines autorités scolaires locales, en raison de son affiliation au parti CNDD-FDD au pouvoir.

En dépit des preuves de fraude et des contestations, aucune décision d'annulation des examens concernés n'a été prise, ce que dénoncent avec force les parents des élèves sanctionnés.

Ces derniers exigent une intervention rapide du ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique pour revoir cette décision, punir le véritable coupable et assurer

une justice équitable dans le système éducatif.

Il convient de noter que la décision de renvoi présente des anomalies, notamment :

1. Le renvoi d'un élève le 9 mai 2025 sans document écrit,
2. Le renvoi, le 19 mai 2025, de 4 élèves sans document écrit,
3. La décision de renvoi étant antidatée et publiées le matin du 20 mai 2025.
4. La décision de renvoi de 3 élèves en 3ème Sciences au Lycée Communal urbain alors qu'elle a verbalement renvoyé 4,
5. La décision de renvoi qui ne contient aucune copie pour information.

Incertitude des élèves des classes à test (section fondamentale) en commune Mwaro.

Au moment où le Concours National pour la classe de 9è est prévu à partir de ce lundi 26/5/2025 jusqu'au 28/5/2025, les élèves de cette classe au Lycée Communal Mwaro I se présenteront à cette épreuve sans avoir étudié le Cours de Sciences et Technologie depuis le début de l'année scolaire en Septembre 2024.

Le cours de Sciences et Technologie est composé de 4 parties : Biologie, TIC, Chimie, Physique.

Depuis le début de cette année scolaire, le Lycée communal Mwaro I est doté d'un nouveau directeur nommé Célestin Nduwimana ; ayant un diplôme de Licence en Biologie. Il n'a pas dispensé ce cours et ne l'a même pas donné aux autres enseignants.

Pourtant, les années antérieures, ce cours était dispensé par le précédent directeur de même qualification que celui-ci. Après avoir été décommissionné à ce poste, il est aujourd'hui enseignant sur une autre école (Le Lycée Mwaro).

Selon les parents d'élèves de cette école, au début du 3è trimestre, le directeur de cette école l'a donné à un professeur de cette école nommé Kabuhungu de diplôme de Licence en Biologie.

Comme le temps qui restait avant la fin de l'année scolaire était réduit, celui-ci n'a enseigné que la partie Biologie de ce cours. Et surtout que ça correspond avec son

III.3. DROIT A L'EDUCATION *(suite de la page 25)*

Au moment où le Concours National pour la classe de 9^e est prévu à partir de ce lundi 26/5/2025 jusqu'au 28/5/2025, les élèves de cette classe au Lycée Communal Mwaro I se présenteront à cette épreuve sans avoir étudié le Cours de Sciences et Technologie depuis le début de l'année scolaire en Septembre 2024.

Le cours de Sciences et Technologie est composé de 4 parties : Biologie, TIC, Chimie, Physique.

Depuis le début de cette année scolaire, le Lycée communal Mwaro I est doté d'un nouveau directeur nommé Célestin Nduwimana ; ayant un diplôme de Licence en Biologie. Il n'a pas dispensé ce cours et ne l'a même pas donné aux autres enseignants.

Pourtant, les années antérieures, ce cours était dispensé par le précédent directeur de même qualification que celui-ci. Après avoir été démissionné à ce poste, il est aujourd'hui enseignant sur une autre école (Le Lycée Mwaro).

Selon les parents d'élèves de cette école, au début du 3^e trimestre, le directeur de cette école l'a donné à un professeur de cette école nommé Kabuhungu de diplôme de Licence en Biologie.

Comme le temps qui restait avant la fin de l'année scolaire était réduit, celui-ci n'a enseigné que la partie Biologie de ce cours. Et surtout que ça correspond avec son domaine de formation.

Donc, ces élèves se présenteront au concours national sans aucune notion en TIC (Technologie ; information et Communication), Chimie et Physique.

Les parents de ces élèves se lamentent que s'ils avaient su, ils les auraient déplacés vers d'autres écoles pour ne pas être victimes de cette situation dont ils ne sont pas auteurs.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures qui s'imposent et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de :

- Interdire les activités d'intimidation menées par les Imbonerakure, surtout lors des échéances électorales,
- Garantir la protection des droits fondamentaux et mettre fin aux violences commises par les Imbonerakure,
- Mener des enquêtes approfondies, impartiales et transparentes sur les cas d'arrestations arbitraires, d'enlèvements, de violence et de meurtres signalés. Les responsables présumés doivent être traduits en justice conformément à la loi.

A la CENI et ses démembrements :

- * D'assurer une distribution équitable et accessible des cartes d'électeur,
- * D'assurer la sécurité de tous les acteurs politiques et des citoyens,
- * De faciliter une campagne électorale équitable et transparente.